PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 96 - 46 du 17 Janvier 1996
portant nomination de Monsieur MATONDO Hubert en qualité de Recteur de l'Université Marien NGOUABI.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu l'Ordonnance n° 29-71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;

Vu l'ordonnance n° 9-74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance n° 29-71 du 4 Décembre 1971 susvisée ;

Vu l'Ordonnance n° 34-77 du 28 Juillet 1977 portant changement de nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;

Vu le décret n° 76-439 du 16 Novembre 1974 portant organisation de l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués, membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

ARTICLE PREMIER : Monsieur **Hubert MATONDO**, Professeur, est nommé Recteur de l'Université Marien NGOUABI, en remplacement de Monsieur BOURAMOUE Christophe.

ARTICLE 2 : L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 Janvier 1996

Par le Président de la République,
Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Professeur Pascal LISSOUBA.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'enseignement technique et professionnel,

Général J.J. YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Plan et de la Prospective,

Martial De Paul IKOUNGA.

Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.